

Zeitschrift:	L'ami du patois : trimestriel romand
Band:	28 (2000)
Heft:	110
Artikel:	Fédération romande et interrégionale des patoisants : séance du Conseil, Lausanne 20 mai 2000 : procès-verbal
Autor:	Seidler, Charly
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-244233

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Hardi lè dzouno è lè j'anhyan!

Le patê l'a dè tyè provâ ke chè j'èkrivin mereton d'ithre apolyi, konprê è publèlyi po le piéji dè hou ke l'âmon è ke le lyêjon.

Francis Brodard

*Fédération Romande
et interrégionale
des Matoisants*

Courrendlin, le 30 mai 2000

Séance du Conseil, Lausanne 20 mai 2000

Procès-verbal

Présents :

Mmes

Rose-Claire Schüller, Valais + Aoste

Gisèle Pannatier, Valais

Michelle Pittet, Hte Savoie

Norbert Brahier, président, Jura

Célestin Monnot, vice-président, Jura

Jean-Louis Chaubert, caissier, Vaud

François Brodard, Fribourg

Joseph Comba, Fribourg

Eric Fluckiger, Glossaire Romand

Joseph Koller, Prévôté, Jura-Bernois

Pierre Guex, Vaud

Michel Freymond, Vaud

Charly Seidler, secrétaire, Jura

Excuses:

Iris Morandi, Aoste

Alexis Betems, Aoste

Ornella De Paoli, Piemont
Dolcissimo

Dominico Griffon, Piémont

Jean Brodard, Ami de

1.) *Après les souhaits de bienvenue, il est 10h30, quand le président Norbert Brahier ouvre la séance.*

L'ordre du jour prévu dans la convocation est accepté et sera suivi.

A l'avenir, les convocations ou autres courriers adressés au représentants du Val d'Aoste et du Piémont, seront envoyés à Mme Schüller, qui les transmettra à qui de droit dans les délais.

2.) *Procès-verbal de la séance du 16 octobre 1999*

Le secrétaire donne connaissance du P.V. de la dernière séance, qui est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3.) *Fête romande 2001 . Compte-rendu du président*

Après les renseignements fourni par N. Brahier sur l'organisation de la Fête et le travail accompli par le comité d'organisation jusqu'à ce jour, Jos. Comba demande à ce que soit fixé un délai pour l'envoi des travaux du concours littéraire, Cél. Monnot souhaite que les ouvrages soient envoyés en 5 exemplaires afin de faciliter le travail du Jury.

Après discussions il a été convenu :

1.) Le délai pour l'envoi des travaux en 5 exemplaires est fixé au 31 janvier 2001 dernier délai ; le timbre postal faisant foi. Il est impératif de respecter cette date, aucune prolongation ne sera accordée.

2.) Les ouvrages sont à envoyer à l'adresse du Glossaire des Patois de la Suisse Romande, Avenue Dupeyrou 6, 2000 Neuchâtel, à l'intention de Mr. Eric Flückiger, président du Jury interrégional, qui les fera suivre aux présidents du Jury Cantonal concerné.

3.) Le règlement du concours, après modification au vu de ce qui précède, sera envoyé dès que possible aux présidents des Fédérations, et publié dans l'Ami du Patois.

Animation : Différentes suggestions ont été émises à ce sujet, elles seront étudiées en fonction des possibilités.

A savoir, présentation des chevaux, participation d'un maréchal-ferrant, fabrication et dégustation de spécialités régionales, présentations d'un harnais et d'un char à échelle avec définition en patois des différentes pièces, documentation sur les activités prévues pour l'animations, promenade en calèche traduction en patois jurassien de différentes phrases proposées par le visiteur, etc...

Enfin, comme le relève si justement Mme Schüller, l'objectif avoué, est par définition de faire la Fête !...

Le secrétaire demande aux présidents des Fédérations de lui communiquer les adresses des responsables des amicales, afin de leur faire parvenir dans le courant de l'automne un formulaire pour des inscriptions provisoires.

Nomination des mainteneurs.

La nomination des personnes pressenties pour le titre de mainteneur, sera ratifiée par le Conseil à l'occasion de sa session du printemps 2001.

Livre d'or. Sa copie est actuellement en possession de nos amis Fribourgeois pour sa mise à jour.

4.) Tour d'horizon des Fédérations

La promotion du patois ou tout au moins son maintient étant une évidence, les représentants des Fédérations font état d'une impressionnante activité à ce sujet. A savoir : théâtre, chant, cours de patois, édition de textes patois, dictionnaire, formation de moniteurs, concours littéraire, patois à l'école etc...

Mr. E. Fluckiger nous informe quant à lui, que le Glossaire romand travail actuellement avec de la correspondance provenant du début du siècle. Les recherches sur les différentes appellations patoises du mot gâteau, sont terminées.

Il se met également à disposition, pour un exposé didactique ayant trait au travail de recherche du dit glossaire.

5.) Compte-rendu financier

Les comptes présentés par J.-L. Chaubert bouclent avec un état de fortune de 2'800.—env. compte-tenu des 6000.—mis à disposition de la F.P.C.J. pour l'organisation de la Fête romande 2001 et d'un remboursement à la Fédération Valaisanne de 2'000.—.

6.) Divers.

La prochaine séance du Conseil suivie de l'assemblée des Délégués est agendée au samedi 21 octobre 2000, au Buffet de la Gare de Lausanne.

La parole n'étant plus demandée, il est 12h15, quand le président lève la séance et invite les présents au repas.

Le secrétaire Charly Seidler